



## PROGRAMME DE FORMATION :

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

### **Durée : 2 jours**

Textes réglementaire de référence : Code du travail Article R.4224-15, Circulaire 32-2010 de la CNAM du 3 décembre 2010

### OBJECTIF(S), ÊTRE CAPABLE DE :

- Connaître le rôle du sauveteur secouriste du travail ; connaître la conduite à tenir générale face à une situation d'accident ; Prévenir les accidents de travail ou maladies professionnelles ; Repérer les dangers dans une situation de travail ; Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre
- Rechercher les risques persistants pour protéger ; Examiner la situation, la victime et faire alerter ; Connaître le détail de l'exécution d'un geste ; Secourir face à une situation d'accident de travail en effectuant les bons gestes ; Savoir se conduire face à une situation inhérente aux risques spécifiques
- De mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis

### FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

- **PREVENTION** : présentation du programme ; situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise ; le cadre juridique de son intervention ; les accidents du travail/ trajet/ maladie professionnel/ arrêt maladie ; l'intérêt de la prévention des risques professionnels ; les principes de base de la prévention et ses enjeux ; contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- **PROTEGER** : l'alerte et la protection des populations ; présenter le SNA (Signal National d'Alerte) ; les alertes particulières (comment réagir devant une attaque terroriste) reconnaître, sans s'exposer soi-même, les risques persistants qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ; identifier les sources de risques, repérer les personnes concernées ; définir les actions à réaliser permettant la suppression / l'isolement du (des) risque(s) identifié(s) ; repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression ; assurer ou faire assurer par la personne la plus apte la mise en œuvre de ces matériels ; en cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) reconnaître les situations dans lesquelles il pourra sans risque pour lui-même dégager la victime ; les cas particuliers.



- **EXAMINER LA VICTIME** : reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ; est-ce que la victime : saigne abondamment ? s'étouffe ? se plaint d'un malaise ? se plaint de brûlures ; se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ; se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ; ne répond pas mais respire ? ne répond pas et ne respire pas ?

Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre ; mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir ; définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

- **FAIRE ALERTER OU ALERTER** : définir le message d'alerte et l'accès aux secours, faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ; quel message transmettre ; rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions mises en œuvre aux référents chargés de prévention dans l'entreprise.

- **SECOURIR** : apprendre les actions et gestes appropriés à l'état de la victime ; la victime saigne abondamment ; La victime s'étouffe ; la victime se plaint de malaise ; la victime se plaint des brûlures ; la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ; la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ; la victime ne répond pas, mais elle respire ; la victime ne répond pas, et ne respire pas.

- **SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES** : les conduites complémentaires à tenir ou différentes de celles de la formation de base. L'avis et la participation du médecin du travail sont particulièrement importants.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateur : professionnel et certifié par un organisme agréé par l'INRS

Matériel spécifique adapté pour la réalisation des exercices pratiques ; 1 lot de mannequins RCP avec peaux de visage individuelles : 1 adulte, 1 enfant, 1 nourrisson + matériel d'entretien ; 1 défibrillateur de formation avec accessoires

Échanges et animation participative ; Alternance de théories et de cas pratiques ; Mise en situation d'accidents simulés, méthodes d'examen et justification des gestes enseignés, exercices pratiques orientés entreprise.

- Livret stagiaire individuel

## DÉROULEMENT DU STAGE

- Dates et lieu(x) : cf. convention de formation
- Groupe de 4 à 10 personnes
- Formation : 2 jours x 7 heures (la durée de la formation est de 12 heures de face à face pédagogique auxquelles il faut rajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques particuliers de l'entreprise et de la profession « 2 heures »)
- Formateur : expert en prévention des risques, SST, certifié INRS



### ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Évaluation des stagiaires se fait en fin de formation à partir de critères valisés par l'INRS. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST »

### SANCTION DE LA FORMATION

- Liste d'émargement transmise à l'employeur ;
- Fréquence du maintien et actualisation des compétences : tous les deux ans.